



CTL du 23 janvier 2012

COMPTE-RENDU

Ce 23 janvier s'est tenu un CTL avec à l'ordre du jour :

- ✓ les « ponts naturels » 2012 (2^{ème} examen) ;
- ✓ les suppressions d'emplois au 1^{er} septembre 2012.

La CGT Finances Publique était représentée par Marie-Pierre BOREL, Christine DREYER, François-Xavier POYDENOT, Olivier LEFEVRE et Jean-Luc THEVENIN.

Concernant les « **ponts naturels** » 2012, l'Administration avait proposé quatre dates lors du CTL du 10 janvier : le lundi 30 avril, le vendredi 18 mai, le lundi 24 décembre et le lundi 31 décembre. Cette proposition avait fait l'objet d'un vote unanime « contre » par les représentants du personnel, qui avaient proposé une solution alternative : la fermeture des services au public (donc sans présence significative des agents), mais la possibilité pour ceux qui le souhaitaient de venir travailler.

Selon une nouvelle règle du CTL, l'Administration se doit d'analyser et de répondre à la proposition des représentants du personnel en cas de vote unanime « contre » de leur part. Elle avait la possibilité d'amender son projet lors de ce 2^{ème} examen. Malheureusement, notre Direction locale s'est entêtée dans sa décision arbitraire. Les deux arguments du Directeur des ressources humaines n'ont convaincu personne : selon lui, la fermeture au public des services avec ouverture aux agents « *manquerait de lisibilité pour les usagers* » et « *dépenserait inutilement de la force de travail* », dans le sens où les agents travaillant un jour de « pont naturel » seraient en contrepartie absent un jour d'ouverture au public ...

Ce dernier argument démontre bien que les « ponts naturels » ne sont pas accordés aux agents pour les arranger, mais qu'il s'agit bien dans l'esprit de l'Administration de jours de congés imposés !

La CGT Finances Publiques et l'ensemble des Organisations Syndicales ont à nouveau voté « contre » ce projet.

Sur le point suivant, les **suppressions d'emplois au 1^{er} septembre 2012**, notre Direction locale a retrouvé sa calculatrice et a été en mesure de nous présenter, cette fois-ci, un projet sans erreur (*CF compte-rendu du CTL du 10/01/2012*).

Mais ce n'est pas la pertinence qui caractérise les arguments utilisés pour décliner localement les suppressions d'emplois et les requalifications décidées par la DG !

Comme à son habitude, la CGT Finances Publiques a vigoureusement dénoncé cette nouvelle vague de suppressions d'emplois dans des services rendus exsangues par les vagues antérieures. D'ores et déjà, les conditions de travail sont insupportables ... sans parler de l'exercice des missions. Il est irresponsable et suicidaire de continuer à supprimer des emplois !

Nous avons donc laissé l'Administration face à ses responsabilités pour positionner ses suppressions d'emplois et ses requalifications :

BOHAIN	Trésorerie	- 1 C FGP, + 1 B FGP
CHATEAU THIERRY	Trésorerie	- 1 C FGP
	Conservation des Hypothèques	- 1 C FF et + 1 B FF
	PTGC	- 1 B FF Géomètre

CHAUNY	SIP	- 1 B FF
COUCY LE CHATEAU	Trésorerie	- 1 C FGP et + 1 B FGP
HIRSON	Trésorerie	- 1 C FGP
	Conservation des Hypothèques	- 1 B FF
LAON	Direction	- 1 A FF, - 1 A FGP, - 1 C FF, - 1 C AST FF, - 3 C FGP, + 1 B FF et + 1 B FGP
	Domaines	- 1 C FGP et + 1 A FGP
	EDRA	- 1 B FF
	SIP	- 1 C FF, - 1 C FGP et + 1 A FGP
	SIE	- 1 C FF et + 1 B FF
	Paierie Départementale	- 1 C FGP
	CDIF	- 1 C FF et + 1 A FF
	Pôle Recouvrement Spécialisé	- 1 C FGP
RIBEMONT	Trésorerie	- 1 C FGP et + 1 B FGP
SAINT QUENTIN	Pole Contrôle Expertise	- 1 B FF
	SIP	- 1 C FGP, - 1 C FF et + 1 B FF
	Trésorerie Municipale	- 1 C FGP
	Trésorerie Hôpital	- 1 C FGP
SOISSONS	Trésorerie	- 1 C FGP
	SIP	- 1 C FF

Ce sont 20 suppressions d'emplois nettes que notre département subira cette année (11 pour la Filière Gestion Publique et 9 pour la Filière Fiscale). Mais en réalité, ce sont 24 emplois C, 5 emplois B et 2 emplois A qui sont physiquement supprimés.

Sur ces 31 postes touchés, la Direction n'a pas été en mesure de nous indiquer de manière précise et exhaustive ceux qui étaient vacants, ceux qui étaient occupés et le nom des agents visés. Même si, à notre demande, les agents concernés seront contactés individuellement par les RH pour leur annoncer la mauvaise nouvelle, la moindre des choses aurait été d'en communiquer la liste aux représentants du personnel !

Interrogé sur le « coefficient de soutenabilité » appliqué par la DG à notre département, qui s'est traduit par 2 suppressions d'emplois supplémentaires, le Directeur des ressources humaines n'a pas été en mesure de nous indiquer comment il était calculé, et encore moins comment faire pour s'affranchir de cette « pénalité ».

Une nouvelle fois, la DDFiP de l'Aisne, en bon petit soldat, a décliné localement sans état d'âme les suppressions d'emplois décidées par la DG. Notre Direction ne se donne même plus la peine de tenter de justifier l'injustifiable, elle reconnaît elle-même « taper où ça fait le moins mal ».

Compte-tenu de l'état de délabrement des services du département, qui ne sont même plus en mesure d'assurer leurs missions, son rôle eut pourtant été de tirer le signal d'alarme et de refuser ce wagon supplémentaire de suppressions d'emplois. Un wagon de trop.

Notre Direction portera la pleine responsabilité de ce qu'il adviendra inéluctablement.

Bien évidemment, les élus de la CGT Finances Publiques et des autres Organisations Syndicales ont voté unanimement contre le projet de l'Administration.

SOISSONS, le 24 janvier 2012.